

DEPARTEMENT
de
L'ISERE

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE
des EAUX et d'ASSAINISSEMENT
du GUIERS et de l'AINAN**

Siège : 27, avenue Pravaz - PONT DE BEAUVOISIN (Isère)

Extrait du Registre des Délibérations du Comité

N° 2025.06

Nombre de membres

En exercice	36
Présents	22
Votants	25
Contre	0
Abstention	0

Date d'affichage

24 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit mars, à dix-huit heures trente, les membres du comité syndical se sont réunis au siège du SIEGA à Pont de Beauvoisin Isère sur la convocation qui leur a été adressée par mail par le Président du SIEGA, M. Christian BERTHOLLIER, le 12 mars 2025, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président M. Christian BERTHOLLIER

Membres présents à la Séance : Williams DUFOUR, Michel GALLICE, Mélanie MESSAOUDENE, Henri PEGOUD, Magali TOURNIER, Bernard TRILLAT, Chantal PEGOUD, Christian GIRARD-CUSIN, Gilbert LONGO, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Daniel REVEL, Damien DAMOUR, Cédric PLANCHE, Corinne DHION, Gérard GOURJUX, Pascal PERROT-MINNOT, Bernard PERROUSE, Christian BERTHOLLIER, Gérard GOZE, Alain PERROT, Patrick GAUDE, Olivier TOMPA, Georges CAGNIN avec pouvoir à Gérard GOURJUX, Thierry CHAUVIN avec pouvoir à Pascal PERROT-MINNOT Matthieu PERRIN avec pouvoir à Jean-François PILLAUD-TIRARD

Secrétaire de Séance : M. Didier GONZALES

OBJET :

ASSAINISSEMENT
COLLECTIF

PROGRAMME 2025
DE TRAVAUX
D'ASSAINISSEMENT
COLLECTIF
- INSCRIPTION
BUDGETAIRE

Suite à la réunion de bureau du 4 mars 2025 et conformément à la programmation pluriannuelle d'investissement, M. le Président présente à l'Assemblée les opérations à inscrire au budget primitif de l'exercice 2025 :

- STRUCTURE GENERALE – démolition des anciennes STEP de Belmont-Tramonet (Chef-lieu et belle Etoile) et Domessin (Le Buyat) : désamiantage, démolition des ouvrages désaffectés et remise en état des terrains pour un montant de **95.000 € HT**.

Le Conseil Syndical,
Après en avoir délibéré,

Approuve la programmation de travaux d'assainissement telle que décrite ci-dessus, pour un montant total de **95.000 € HT**, à inscrire au budget primitif du budget annexe assainissement collectif 2025 ;

Autorise M. le Président à passer les bons de commande en conséquence, ou à lancer les consultations nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie certifiée conforme

A PONT DE BEAUVOISIN, le 23 juin 2025



REÇU EN PREFECTURE

le 24/06/2025

Application agréée E-legalite.com